



**FNEC FP FO 13**

## **Déclaration au CDEN du 15 mars 2013** (Comité Départemental de l'Éducation Nationale)

Monsieur le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs,

Notre fédération a entendu avec satisfaction les annonces du ministre de l'arrêt du non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite et de voir rentrer dans les priorités du gouvernement l'Éducation Nationale et en particulier l'école primaire.

La fédération des fonctionnaires FO a fait savoir en son temps au ministre de la fonction publique les conséquences négatives qu'il y avait à privilégier certains domaines dans un budget constant, ce qui entraîne forcément des restrictions beaucoup plus grandes dans d'autres ministères.

Nous prenons acte du fait que nous avons cette année une carte scolaire qui rompt avec celles des années précédentes et que nous retrouvons également des seuils revenus au niveau de ceux de 2011, moins défavorables que ceux de 2012.

**Cependant, depuis la carte scolaire de 2008, ce sont 285 postes qui ont disparu.**

**Cette année la priorité est donnée à l'école primaire avec 144 postes !**

**Nous sommes loin du compte**, d'autant plus que cette dotation s'inscrit dans le projet de la loi sur la refondation de l'école en donnant 3 axes d'attribution qui vont organiser un véritable fléchage de ces postes, en en détournant ainsi une partie, des réels besoins des écoles.

- **Premier axe, un tiers pour "l'accueil des moins de trois ans"** dans un double dispositif, en école maternelle "qui doit être explicitement accepté par le maire", ou bien en "milieu mixte" avec "un dispositif conçu localement, dans un projet co-élaboré par l'Éducation Nationale et les collectivités territoriales, dans une relation très forte avec les municipalités".

L'affectation des enseignants serait soumise à "l'adhésion au projet d'école".

Ceci reprenant les préconisations des instances européennes demandant de diversifier les conditions d'accueil des enfants de 0 à 6 ans.

Ce cadre vise à municipaliser les écoles maternelles, soumettre le mouvement des PE aux projets d'écoles ou autres projets territoriaux et remettre en cause les règles du mouvement.

Fort heureusement l'application dans le département laisse les 11 créations dans un cadre qui respecte celui de l'Éducation Nationale.

Mais notre fédération pense qu'il eut été plus simple d'abaisser les seuils, dans ou hors zone d'éducation prioritaire, de manière à baisser le niveau des effectifs qui s'est envolé ses dernières années, contribuant ainsi à faire chuter le nombre d'élèves de deux ans scolarisés et épargnant ainsi plusieurs fermetures de classes.

- **Deuxième axe, un tiers des postes dans le dispositif "plus de maîtres que de classes"**.

"L'organisation du service du maître supplémentaire est défini par le projet rédigé par l'équipe [...] ce projet est inscrit dans le projet d'école", pour les enseignants "des engagements pluriannuels sont demandés" ...

Tout ce cadre déroge aux missions statutaires définies dans le décret de 1990.

Là encore c'est une remise en cause des règles du mouvement.

Nous sommes pour le maintien des règles statutaires.

Nous resterions alors dans un dispositif de "plus de maîtres que de classes" qui existe depuis longtemps dans notre profession : ce sont les maîtres de réseaux, enseignants formés pendant 1 an, titulaire d'un diplôme national, répondant à des missions définies par leur fonction et non par la variation de leur environnement, bénéficiant du droit à mutation comme tous les autres enseignants, rémunérés à hauteur de leur spécialisation.

La création de 8 nouveaux postes PARE ne va pas dans ce sens, d'autant plus que seuls 12 postes E sont réouverts dans le département.

- **Enfin dernier axe, un tiers, d'après le ministère, devrait permettre l'accueil des nouveaux élèves et l'amélioration des remplacements.**

Ces postes vont être occupés par les étudiants en M2, stagiaires contractuels qui n'auront pas le droit à l'ISSR de par leur statut, qui seront employés en tiers temps, difficilement conciliable sur une semaine à 8 demi-journées, sous contrat privé, soumis à double condition pour devenir stagiaire de la fonction publique : l'obtention du Master 2 MEEF, et la réussite aux épreuves d'admission du concours PE.

Une véritable amélioration consisterait à augmenter les places au concours PE, à laisser les étudiants en formation initiale hors postes budgétaires d'enseignants. Nous resterions alors dans le cadre d'une véritable formation professionnelle avec à la sortie des enseignants fonctionnaires d'état, instruisant les élèves avec un statut qui constitue une garantie pour eux-mêmes mais aussi pour leurs élèves.

**... Cette dotation budgétaire, et les orientations qui l'accompagnent, se situent directement et ouvertement dans le cadre de la loi de la refondation de l'école qu'une grande majorité de collègues rejettent, comme il a été démontré dans les manifestations du 12 février.**

**Dans les collèges, malgré l'annonce de nouvelles créations de postes, nous observons :**

- établissements classe 1 : + 134h, mais au collège Vieux Port, 7 élèves en moins entraîne une perte de 30,5 heures.
- établissements classe 2 : - 24h au total !
- établissements classe 5 : - 334 heures !

Nous constatons dans un grand nombre de collèges du département une augmentation des effectifs par classe et une dégradation générale des conditions de travail des enseignants, des conditions d'apprentissage de nos élèves. C'est la raison pour laquelle, dans les collèges, s'organisent des délégations syndicales qui ont été reçues par les autorités compétentes ou qui vont l'être dans les prochains jours.

Nous demandons en conséquence que soit attribuée une dotation en postes statutaires qui constitue une réelle baisse des effectifs par classe, une réelle et profonde amélioration des conditions de travail des enseignants.

**Dans les écoles, ce qui est attendu et réclamé par les collègues, est simple :**

- Au titre des pertes de postes des années précédentes, c'est l'abaissement des seuils pour la satisfaction de toutes les demandes d'ouvertures, pour l'annulation des 33 fermetures annoncées.
- C'est la restitution des 70 postes de réseaux E et G disparus en 2012, ainsi que les 84 en 2009.
- C'est l'amélioration du taux de remplacement.
- C'est l'amélioration des décharges de directeurs comme l'a démontré dans son intervention le délégué FO au CHSD consacré aux conditions de travail des directeurs.

**En conséquence, nous ne pouvons cautionner cette carte scolaire conditionnée par la dotation et l'orientation du ministère, malgré certains choix départementaux.**

Cette carte scolaire :

- qui se limite à l'ouverture de seulement 74 classes, même si 70 autres devraient suivre en septembre,
- qui comporte la fermeture de 33 classes,
- qui se contente de la restitution de 12 postes E et de zéro poste G, alors que dans le même temps 8 nouveaux postes PARE sont créés,
- qui ne crée pas des postes de brigades de remplacement,
- qui n'améliore pas les décharges de directeurs.

**Pour conclure, je rappellerai les conditions dans lesquelles se sont déroulés les travaux de carte scolaire pour le 1er degré :**

Un groupe de travail le mercredi, une audience le jeudi, le CTSD le vendredi, veille de vacances scolaires, c'est à peine 48 heures pour permettre aux délégués du personnel de remplir leur mission. C'est rendre impossible le travail des délégués du personnel, le dialogue avec les écoles après l'annonce des premières mesures.

Depuis la publication des résultats de nombreuses écoles se tournent vers nous, surprises par les mesures qui les concernent, en particulier les écoles suivantes :

- Sallier à Aix , avec la particularité d'une école CHAM qui laisse 70 élèves non CHAM pour seulement 2 classes,
- Flotte, à Marseille, qui devait bénéficier cette année d'un regard particulier après des nombres sous évalués lors de la précédente carte scolaire, ne bénéficie pas de l'ouverture escomptée malgré une moyenne dépassant les 27 élèves par classe,
- Pharo Catalans, à Marseille, qui annonce des chiffres réels qui mériteraient une ouverture avec une moyenne prévue de 28,5 élèves par classe,
- et les parents d'élèves de l'école Daudet à Aix veulent que le cas de la fermeture d'une classe dans leur école soit discuté.

**Pour toutes ces écoles, le dossier n'a pu être défendu dans ce calendrier précipité, ces cas doivent être revus et obtenir satisfaction.**

*Pour la FNEC FP FO Ph ROMS SNUDI FO*